

# Stratégie visant des écoles saines

## Contexte

La réussite scolaire constitue l'une des principales priorités du ministère de l'Éducation (le Ministère), et il en est de même de la santé et du bien-être des élèves. Étant donné que des enfants en santé sont mieux disposés à apprendre et que les écoles peuvent aider les élèves à avoir des modes de vie sains, le Ministère a établi la Stratégie visant des écoles saines en vue de soutenir l'apprentissage et la progression des élèves grâce à une saine alimentation et à l'activité physique quotidienne. Afin d'améliorer la santé des élèves, le Ministère compte sur le soutien d'autres organismes gouvernementaux, comme le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, qui assume souvent un rôle de premier plan à l'égard des questions liées à la santé des enfants et des jeunes, et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, qui parraine des programmes destinés à fournir des repas aux élèves dans beaucoup d'écoles de l'Ontario. La Stratégie visant des écoles saines appuie également les efforts déployés par les parents, qui jouent le rôle principal dans le développement des enfants.

Le nombre d'enfants et de jeunes qui font de l'embonpoint au Canada a augmenté de façon très importante ces 30 dernières années. Près d'un élève sur trois fait de l'embonpoint, et presque 12 % des

élèves sont considérés comme étant obèses – soit près de deux fois plus qu'à la fin des années 1970. En outre, selon Statistique Canada, seulement 7 % des enfants canadiens effectuent les 60 minutes d'activité physique quotidienne recommandées. Le taux croissant d'enfants faisant de l'embonpoint constitue une préoccupation publique importante et, en 2012, le gouvernement de l'Ontario s'est fixé comme objectif de réduire l'obésité chez les enfants de 20 % en cinq ans.

Le Ministère assume la responsabilité principale d'élaborer des politiques et des programmes relatifs aux élèves dans les écoles publiques et de soutenir leur mise en oeuvre. Ces dernières années, nous avons effectué l'audit des quatre stratégies clés du Ministère visant à contribuer à la réussite des élèves, soit la Stratégie de littératie et de numératie (2009), la Stratégie pour la sécurité dans les écoles (2010), la Stratégie visant la réussite des élèves (2011) et, cette année, la Stratégie visant des écoles saines.

Les 72 conseils scolaires financés par les fonds publics de l'Ontario sont responsables de la mise en oeuvre des politiques et des programmes du Ministère. Ces conseils veillent au bon fonctionnement de 4 900 écoles élémentaires et secondaires, fréquentées par quelque 2 millions d'élèves. Le Ministère nous a informés qu'à chacun des trois exercices allant de 2009-2010 à 2011-2012, il a consacré environ 4 millions de dollars à des activités liées à la Stratégie visant des écoles saines.

## Objectif et portée de l'audit

L'audit avait pour objectif de déterminer si le ministère de l'Éducation et certains conseils scolaires avaient mis en place des procédures adéquates permettant :

- de mettre en oeuvre les politiques et les initiatives visant à améliorer le rendement scolaire des élèves de l'Ontario grâce à de meilleures habitudes alimentaires et à une activité physique accrue;
- d'assurer la détermination des pratiques exemplaires, la surveillance des écoles, ainsi que la mesure et la communication des résultats.

La haute direction du Ministère et des conseils scolaires sélectionnés ont examiné et accepté l'objectif de notre audit et les critères connexes.

Nos travaux d'audit ont été menés auprès de l'Unité des écoles saines et du bien-être des élèves du Ministère – qui est la principale entité responsable de la Stratégie visant des écoles saines – de trois conseils scolaires, et de certaines écoles élémentaires et secondaires relevant de chacun de ces conseils scolaires. Nous avons visité les conseils scolaires des districts de York (une entité catholique), de Hamilton-Wentworth et de Trillium Lakelands.

Nous avons aussi parlé à des représentants de certains autres ministères et organismes, notamment le ministère de la Santé et des Soins de longue durée; Santé publique Ontario, un organisme autonome du gouvernement chargé de protéger et de promouvoir la santé de tous les Ontariens; le Comité d'experts pour la santé des enfants, un groupe de spécialistes qui soumet au ministère de la Santé et des Soins de longue durée des recommandations sur les façons de réduire l'obésité chez les enfants et d'améliorer la santé des enfants; le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, qui assure une surveillance et fournit un financement au titre des programmes alimentaires destinés aux élèves en milieu scolaire; les bureaux

locaux de santé publique, qui ont pour mandat de collaborer avec les conseils scolaires et les écoles sur des questions telles que la saine alimentation et l'activité physique; et la Société ontarienne des professionnel(le)s de nutrition en santé publique, qui représente les diététistes de la santé publique.

Dans le cadre de notre audit, nous avons examiné les lois, les politiques et les procédures pertinentes. Nous avons également rencontré le personnel concerné au Ministère ainsi qu'aux conseils scolaires et aux écoles que nous avons visités, y compris des agents de supervision, des directeurs et des enseignants. Nous avons aussi étudié les politiques et les pratiques en vigueur dans d'autres administrations, et consulté des spécialistes possédant des connaissances relatives à la saine alimentation et à l'activité physique en milieu scolaire.

## Résumé

Le ministère de l'Éducation est conscient du fait que des élèves en santé sont mieux disposés à apprendre, et il a pris plusieurs mesures pour aider les élèves à faire plus d'activité physique et à se nourrir sainement. Par exemple, le Ministère a élaboré des politiques sur les exigences concernant la valeur nutritionnelle des aliments et des boissons offerts à la vente dans les écoles, et il a modifié le curriculum de manière à exiger que tous les élèves de l'élémentaire fassent au moins 20 minutes d'activité physique par jour. Cependant, le Ministère et les conseils scolaires doivent en faire plus pour veiller au respect de leurs exigences, et ils doivent collaborer plus efficacement avec d'autres organismes et intervenants, dont les parents, aux fins de la communication des pratiques exemplaires et de la réalisation d'objectifs communs. Nous avons notamment constaté ce qui suit :

- Ni le Ministère ni les conseils scolaires visités n'avaient mis en place une stratégie de surveillance efficace pour s'assurer que les aliments et les boissons vendus dans les écoles

respectaient les normes nutritionnelles figurant dans la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles du Ministère. Par exemple, aucun des trois conseils scolaires que nous avons visités n'avait examiné les aliments et les boissons vendus dans les cafétérias de leurs écoles pour vérifier qu'ils répondaient aux normes nutritionnelles. En outre, un fournisseur de cafétéria d'un des conseils scolaires ne disposait pas d'informations nutritionnelles suffisantes pour montrer que ses produits respectaient les normes, et les renseignements fournis nous ont permis de repérer un certain nombre de cas de non-conformité.

- Tant le Ministère que les conseils scolaires visités disposaient de données limitées pour évaluer si la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles contribuait à l'adoption de meilleures habitudes alimentaires par les élèves. Après qu'on eut commencé à offrir des aliments plus sains, les ventes dans les cafétérias des écoles secondaires des trois conseils scolaires visités ont diminué dans une proportion allant de 25 % à 45 %, et les revenus provenant des distributeurs automatiques ont chuté dans une proportion allant de 70 % à 85 %. Les directeurs des écoles secondaires à qui nous avons parlé nous ont dit que de nombreux élèves vont maintenant se nourrir dans des établissements de restauration rapide situés à proximité au lieu de consommer les aliments sains offerts dans les cafétérias des écoles.
- L'information qu'on nous a fournie n'était pas toujours complète en ce qui concerne les détails nutritionnels ou les produits alimentaires offerts à la vente. Cependant, notre examen d'un échantillon d'aliments figurant dans les menus a révélé qu'un nombre important de ceux-ci ne respectaient pas les critères de nutrition mentionnés dans la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, et que certains s'en éloignaient

considérablement. Par exemple, nous avons constaté qu'une soupe contenait deux fois la quantité de gras autorisée, qu'un plat d'accompagnement avait une teneur en sodium dépassant de plus de 40 % la limite permise, et qu'un dessert ne contenait que le quart de la quantité de fibre requise.

- Un grand nombre des employés des conseils scolaires et des écoles à qui nous avons parlé ont mentionné qu'on pouvait influencer plus efficacement sur les habitudes alimentaires des enfants quand ceux-ci vont encore à l'école élémentaire. Toutefois, la plupart des écoles élémentaires n'ont pas de cafétéria ou ne peuvent autrement offrir aux élèves la possibilité de faire des choix alimentaires sains. Une communication efficace s'avère donc essentielle en vue d'établir de saines habitudes alimentaires à un jeune âge. Les conseils scolaires et les écoles doivent déployer des efforts accrus pour recenser et communiquer les pratiques exemplaires et les documents qu'ils ont élaborés.
- Ni le Ministère ni les conseils scolaires et les écoles que nous avons visités ne s'étaient dotés d'une stratégie officielle de surveillance pour s'assurer que les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année font 20 minutes d'activité physique par jour durant les heures d'enseignement, comme l'exige le curriculum du Ministère. Deux des trois conseils scolaires visités ont interrogé des représentants des écoles, et plus de la moitié des répondants ont mentionné que les élèves de leur école ne faisaient pas les 20 minutes d'activité physique quotidienne requises. Par ailleurs, selon un récent rapport du Comité d'experts pour la santé des enfants, les enseignants disent avoir de la difficulté à concilier l'intégration de la politique et l'atteinte des autres objectifs d'apprentissage. En fait, la politique ne semble pas avoir eu de répercussions notables sur les niveaux d'activité des élèves depuis son instauration en 2005. Les enseignants à qui nous avons

parlé ont confirmé les observations du Comité d'experts.

- En ce qui concerne l'activité physique au palier secondaire, le Ministère a pour seule exigence que les élèves suivent un cours à crédit en santé et en éducation physique dans leurs quatre années d'études secondaires. Dans le cadre d'une enquête du Centre de toxicomanie et de santé mentale effectuée en 2011 auprès d'élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, seulement 20 % des élèves ont déclaré faire 60 minutes d'activité physique par jour, comme le recommandent les Directives canadiennes en matière d'activité physique. D'autres administrations ont des exigences considérablement plus grandes en matière d'activité physique pour les élèves du secondaire. Par exemple, au Manitoba les élèves doivent accumuler quatre crédits en santé et en éducation physique au palier secondaire pour obtenir leur diplôme, et en Colombie-Britannique, on s'attend à ce que les élèves du secondaire fassent au moins 150 minutes d'activité physique par semaine.
- Le Ministère et les conseils scolaires doivent mieux intégrer leurs activités à celles des autres ministères et organismes, ainsi que mettre à profit leurs ressources et leur expertise. Par exemple, durant l'année scolaire 2011-2012, les programmes alimentaires destinés aux élèves qui sont financés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) ont permis d'offrir à près de 700 000 enfants, à peu de frais ou gratuitement, des repas et des collations qui étaient assujettis à des normes nutritionnelles différentes de celles du ministère de l'Éducation. Par ailleurs en 2011, afin de se préparer à la mise en oeuvre de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, un conseil scolaire a demandé au bureau local de santé publique de visiter les cafétérias de ses écoles, et celui-ci a constaté qu'un nombre important de produits ne satisfaisaient pas aux exigences nutritionnelles du Ministère. Le

bureau de santé publique a offert de procéder à un examen subséquent, mais le conseil scolaire n'a pas consenti à ce qu'une visite de suivi soit effectuée.

## RÉPONSE GLOBALE DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Éducation est heureux de constater que, dans son rapport, la vérificatrice générale souligne la contribution des écoles saines pour ce qui est de soutenir l'apprentissage et la progression des élèves. Le Ministère souscrit aux recommandations selon lesquelles des efforts accrus doivent être déployés pour s'assurer que les politiques provinciales liées à la saine alimentation et à l'activité physique sont mises en oeuvre efficacement partout dans la province.

Bien que la responsabilité concernant le développement des enfants incombe principalement aux parents, le Ministère – dans le cadre du système scolaire – est mieux placé que quiconque pour collaborer avec d'autres organismes, comme le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ), le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, afin de favoriser la santé des enfants et le développement des jeunes. Par exemple, le Ministère soutient la Stratégie pour la santé des enfants de l'Ontario, une approche en trois volets de la lutte contre l'obésité infantile : permettre aux enfants de faire leur entrée dans la vie sur la voie de la santé; changer l'environnement alimentaire; créer des collectivités en santé. À cet égard, le Ministère travaille avec le MSSLD et le MSEJ, par l'entremise d'un groupe de travail et comité directeur composé de ministres, à mettre en oeuvre les éléments de la Stratégie visant des écoles saines qui s'inscrivent dans son mandat.

Dans les écoles, le curriculum de l'Ontario continue d'être le fondement pour la saine alimentation et l'activité physique, et il favorise

le développement, la participation et la capacité nécessaires pour avoir une vie saine et active. Le Ministère a élaboré des politiques et des programmes qui visent expressément à compléter le curriculum et à créer des milieux d'apprentissage sains pour les élèves. Le rapport souligne les efforts consentis par le Ministère à cet égard. Dans l'intérêt des élèves ontariens, le Ministère entend poursuivre sa collaboration avec tous ses partenaires provinciaux, régionaux et locaux pour examiner la mise en oeuvre des politiques concernant des écoles saines, explorer les possibilités de favoriser et de renforcer encore plus les capacités au moyen de stratégies fondées sur des données probantes, et harmoniser les efforts que nous déployons collectivement.

Enfin, tandis que le Ministère amorce ses consultations exhaustives sur la prochaine phase de la stratégie de l'Ontario en matière d'éducation, l'un des principaux sujets de discussion concernera le bien-être des élèves et le rôle que jouent les écoles pour favoriser celui-ci. Nous continuons de définir le rôle du bien-être des élèves au sein du système scolaire, et toutes les activités futures relatives à la saine alimentation et à l'activité physique qui seront éventuellement entreprises par le Ministère devront être examinées dans ce contexte.

## Constatations détaillées de l'audit

### SAINE ALIMENTATION

Au Canada, le nombre d'enfants obèses ou faisant de l'embonpoint a augmenté de façon très importante ces 30 dernières années. Bien que l'ampleur de l'augmentation varie selon les définitions des termes « embonpoint » et « obésité », la tendance est à la hausse, et le taux croissant d'enfants faisant de

l'embonpoint constitue une préoccupation publique importante. Celle-ci s'est traduite par l'apport de modifications à la *Loi sur l'éducation* en 2008, qui accordent au ministre de l'Éducation le pouvoir d'établir des politiques relatives aux normes nutritionnelles des aliments et des boissons offerts dans les écoles.

En 2010, le Ministère a instauré la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, qui établit des normes nutritionnelles pour les aliments et les boissons vendus dans les écoles élémentaires et secondaires publiques. Le Ministère s'est ensuite employé à fournir des soutiens pour la mise en oeuvre de cette politique. Les conseils scolaires devaient s'assurer qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2011, tous les aliments et toutes les boissons offerts à la vente dans les écoles étaient conformes à la politique.

Le Ministère s'attend à ce que sa politique améliore la qualité nutritionnelle globale des aliments et des boissons vendus dans les écoles. Cette politique vise également à compléter l'enseignement fourni dans le cadre du curriculum, à contribuer aux efforts généraux déployés par le gouvernement pour encourager une saine alimentation, et à améliorer les habitudes alimentaires des élèves. En outre, elle vient parfaire ce qui est déjà enseigné dans les cours de santé et d'éducation physique en contribuant aux efforts globaux du gouvernement qui visent à accroître le pourcentage d'enfants et de jeunes d'âge scolaire ayant un poids santé et à réduire les taux de maladies chroniques liées au poids (p. ex. les cardiopathies et le diabète de type 2). Le Comité d'experts pour la santé des enfants a mentionné récemment que l'obésité a entraîné à elle seule des coûts de 4,5 milliards de dollars pour l'Ontario en 2009, dont des frais directs de soins de santé de 1,6 milliard.

## Surveillance de la mise en oeuvre de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles

Les efforts déployés par le Ministère pour s'assurer que les écoles respectent la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles se sont limités principalement à obtenir auprès des conseils scolaires des lettres attestant que ces derniers se conformeraient à la politique avant le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Le Ministère nous a informés qu'un seul des 72 conseils scolaires n'avait pas fourni une telle lettre. Le Ministère a également amorcé un plan annuel de soutien et de surveillance durant l'année scolaire 2012-2013 afin d'avoir un aperçu de la mise en oeuvre des politiques et programmes ministériels liés aux écoles saines, y compris la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles. Dans le cadre de ce processus, le Ministère a offert des séminaires sur le Web et distribué des bulletins sur la recherche et les pratiques prometteuses connexes dans ce domaine. Le Ministère a aussi visité 12 conseils scolaires et un certain nombre d'écoles relevant de chacun d'eux. Bien que le Ministère n'ait pas expressément évalué la conformité à la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, il a recensé des stratégies jugées importantes pour la mise en oeuvre réussie de la politique, notamment la collaboration avec des partenaires communautaires et le fait d'amener les parents à participer à la promotion de la saine alimentation. Le Ministère a également relevé des difficultés qui peuvent nuire à la mise en oeuvre de la politique par les conseils scolaires, comme le déclin des revenus des cafétérias et des préoccupations concernant le soutien des parents à l'égard de la politique. Le Ministère nous a dit qu'il envisageait de communiquer à tous les conseils scolaires l'information recueillie dans le cadre de ces visites.

Aux termes de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, il incombe aux conseils scolaires de surveiller sa mise en oeuvre. Nous avons toutefois constaté que les conseils scolaires ne déployaient pas d'efforts centralisés

pour s'assurer de la conformité, ou que ces efforts étaient limités. Aux trois conseils scolaires que nous avons visités, la responsabilité de veiller au respect de la politique avait été déléguée en totalité ou en partie aux directeurs d'école. Par ailleurs, une récente enquête sur les perceptions des diététistes des bureaux de santé publique a révélé des problèmes auxquels les conseils scolaires et le Ministère devraient accorder une attention, notamment des préoccupations concernant les efforts consacrés à la surveillance de la conformité et des disparités dans la mise en oeuvre de la politique d'une école à l'autre.

Depuis la mise en oeuvre de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, aucun des conseils scolaires que nous avons visités n'avait examiné les aliments et boissons vendus dans les cafétérias de leurs écoles pour s'assurer que les produits respectaient la politique. Cette préoccupation était particulièrement importante dans le cas d'un des conseils scolaires visités – en effet, soit les fournisseurs qui exploitaient les cafétérias des écoles relevant de ce conseil scolaire ne disposaient pas de renseignements suffisants sur la nutrition pour montrer qu'ils respectaient les normes, soit l'information nutritionnelle fournie révélait un certain nombre de cas où les produits n'étaient pas conformes.

Un des conseils scolaires que nous avons visités, au lieu de procéder à une surveillance et à des évaluations directes, demandait aux directeurs d'écoles d'obtenir de la part des fournisseurs des lettres indiquant qu'ils se conformaient à la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles. On attendait également des directeurs qu'ils remplissent un formulaire énonçant leur conclusion quant à savoir si les aliments et les boissons vendus étaient conformes. On nous a toutefois informés que durant l'année scolaire 2012-2013, le conseil scolaire n'a pas recueilli les formulaires remplis par les directeurs, et les directeurs des écoles visitées ont fait savoir qu'ils n'avaient pas tenu de documentation à l'appui de leurs conclusions. Dans un autre conseil scolaire, on nous a dit que les directeurs

d'école devaient obtenir de la part des fournisseurs des lettres indiquant qu'ils se conformeraient à la politique du Ministère. Les directeurs n'étaient pas tenus de confirmer que les produits offerts à la vente étaient effectivement conformes. Le troisième conseil scolaire n'exigeait pas que les directeurs obtiennent ou remplissent de la documentation, et les directeurs des écoles visitées relevant de ce conseil scolaire ne procédaient pas à une surveillance officielle de la conformité à la politique.

Aucune des écoles élémentaires relevant des conseils scolaires que nous avons visités n'avait de cafétéria ou de distributeurs automatiques. Dans deux des conseils scolaires visités, il était rare que des aliments et des boissons soient vendus dans les écoles élémentaires. Cependant, on nous a dit que dans les écoles élémentaires relevant du troisième conseil scolaire, des aliments et des boissons étaient régulièrement offerts à la vente. Bien que les écoles visitées relevant de ce conseil scolaire aient obtenu de la plupart des fournisseurs des lettres indiquant qu'ils respecteraient la politique, ces écoles n'avaient généralement pas évalué de façon officielle l'information nutritionnelle des aliments vendus dans le cadre de tels programmes pour s'assurer qu'ils étaient conformes.

### Conformité à la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles

Pratiquement toutes les écoles secondaires relevant des trois conseils scolaires visités avaient une cafétéria où les élèves pouvaient acheter des aliments et des boissons, et la plupart possédaient des distributeurs automatiques. La vaste majorité des cafétérias et des distributeurs automatiques étaient exploités par des fournisseurs externes. Étant donné qu'aucun des conseils scolaires que nous avons visités ne tenait d'information nutritionnelle concernant les aliments et les boissons vendus dans les cafétérias, nous avons obtenu cette information directement des fournisseurs externes.

L'information que nous ont transmise les fournisseurs n'était pas toujours complète en ce qui

concerne les détails nutritionnels ou les produits alimentaires offerts à la vente. Cependant, dans un des conseils scolaires, notre examen d'un échantillon d'aliments figurant dans les menus a révélé qu'un nombre important de ceux-ci ne respectaient pas les critères de nutrition mentionnés dans la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, et que certains s'en éloignaient considérablement. Par exemple, nous avons constaté qu'une soupe contenait deux fois la quantité de gras autorisée, qu'un plat d'accompagnement avait une teneur en sodium dépassant de plus de 40 % la limite permise, et qu'un dessert ne contenait que le quart de la quantité de fibre requise.

Notre examen de l'information obtenue des fournisseurs aux deux autres conseils scolaires a révélé seulement des défauts de conformité mineurs, mais nous avons constaté que l'observation de la politique s'accompagne de difficultés, et que le fait de se conformer à la politique ne se traduit peut-être pas toujours par l'offre d'aliments sains ou encore par des choix alimentaires sains de la part des élèves :

- Dans certains cas, lorsqu'une portion contient plus d'un ingrédient principal, la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles peut être appliquée à chacun des ingrédients pris séparément au lieu du repas dans son ensemble. Si l'on ne dispose pas d'information sur le repas dans son ensemble, chacun des ingrédients doit respecter les critères nutritionnels de la politique. À deux conseils scolaires, on nous a fourni de l'information sur les ingrédients de plats principaux qui avaient été classés dans la catégorie des repas santé. Après avoir examiné cette information, nous avons relevé des cas où les plats étaient conformes parce que chacun des ingrédients satisfaisait aux critères nutritionnels, alors que, si l'on avait évalué les repas dans leur ensemble en fonction des critères, ils auraient été considérés comme des choix moins bons pour la santé ou auraient été

interdits à la vente dans une cafétéria d'école parce que leur teneur en sodium dépassait les limites fixées par la politique.

- La conformité aux normes nutritionnelles de la politique peut dépendre du nombre de portions. En effet, un élève peut acheter deux portions d'un plat qui, ensemble, constituent un repas qui ne satisfait pas aux normes, alors que prise séparément, chacune des portions est conforme à la politique. Par exemple, dans une des écoles élémentaires que nous avons visitées, la pizza était le repas chaud offert à la vente le plus prisé des élèves, et une portion respectait les normes de la politique. Cependant, si un élève achetait deux portions, le repas dépassait les critères établis pour la teneur en gras et en sodium. Nous avons observé qu'environ 20 % des élèves achetaient plus d'une portion. Nous avons également constaté que l'école aurait pu commander des pizzas d'autres marques pour lesquelles deux portions auraient respecté les normes de la politique.
- Nous avons examiné l'information des conseils scolaires concernant les revenus pour les cafétérias qui disposaient de données comparables suffisantes, et nous avons constaté que les ventes avaient diminué dans une proportion allant de 25 % à 45 % aux trois conseils scolaires visités, après la mise en oeuvre de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles. Les revenus tirés des distributeurs automatiques à ces conseils scolaires avaient également chuté dans une proportion allant de 70 % à 85 %. La plupart des administrateurs de conseil scolaire ont mentionné que l'important déclin des ventes donnait à penser que l'instauration de la politique n'avait pas produit les résultats escomptés. Les directeurs d'écoles secondaires étaient généralement de cet avis, et ils ont mentionné que de nombreux élèves vont maintenant se nourrir dans des établissements de restauration rapide situés à proximité au lieu de consommer les aliments

offerts à la cafétéria de l'école. Une enquête auprès des diététistes des bureaux de santé publique a aussi signalé ces préoccupations en tant qu'obstacles à la mise en oeuvre de la politique. Par ailleurs, les fournisseurs chargés des cafétérias aux trois conseils scolaires se sont dits préoccupés à divers degrés par leur capacité de satisfaire aux exigences nutritionnelles et d'offrir en même temps, à un prix raisonnable et en quantité suffisante, des aliments que les élèves auront envie de consommer.

### Formation sur la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles

Afin de renforcer les avantages de la saine alimentation et de soutenir la mise en oeuvre de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, qui est entrée en vigueur en septembre 2011, le Ministère a élaboré et distribué aux conseils scolaires plusieurs ressources documentaires, notamment un guide de ressources pour les conseils scolaires et les administrateurs de conseil scolaire, et un guide de référence pour les responsables des achats d'aliments et de boissons. Il a aussi mis au point, à l'intention des enseignants de l'élémentaire et du secondaire, des guides de ressources qui comprennent de l'information sur les normes nutritionnelles de la politique et les stratégies visant à établir des liens avec la saine alimentation dans le cadre de l'enseignement en classe.

Le Ministère a aussi offert trois rondes de formation pour les directeurs, les enseignants et le personnel de la santé publique de janvier 2010 à mars 2012. Pour chaque ronde de formation, le Ministère a invité chacun des conseils scolaires à envoyer de sept à huit participants. En tout, plus de 1 200 employés de conseils scolaires ont reçu une formation. Le Ministère nous a dit que l'objectif était que les personnes ayant participé aux séances forment par la suite les autres enseignants et directeurs dans leur conseil scolaire respectif, et il

a fourni aux conseils scolaires un financement de quelque 2,4 millions de dollars à cette fin.

Les trois conseils scolaires que nous avons visités ont indiqué qu'ils avaient offert une formation additionnelle sur la politique à tous leurs directeurs en 2010, et deux des conseils ont mentionné qu'ils avaient aussi formé tous les directeurs adjoints. Nous avons constaté que les trois conseils scolaires avaient employé une approche « formation des formateurs » selon laquelle ils offraient une formation à des enseignants des différentes écoles de façon centrale, ceux-ci devant ensuite transmettre cette formation aux autres enseignants et employés de leur école. D'après l'information disponible, nous avons observé que les conseils scolaires avaient formé de 5 % à 15 % de leurs enseignants. Cependant, aucun des conseils scolaires n'avait recueilli de données permettant de déterminer le nombre d'enseignants qui avaient ensuite reçu une formation de la part de ces enseignants ou des directeurs.

Dans un des conseils scolaires, la plupart des enseignants à qui nous avons parlé ont dit qu'ils n'avaient pas reçu de formation sur la politique. Dans un autre conseil, moins de la moitié des enseignants avec qui nous nous sommes entretenus ont mentionné avoir reçu une formation, bien que certaines directives avaient été données dans le cadre de réunions du personnel. Dans le troisième conseil scolaire, on nous a dit que tous les enseignants avaient été formés durant les réunions du personnel, et presque tous les enseignants relevant de ce conseil à qui nous avons parlé ont confirmé avoir reçu une telle formation.

Dans l'ensemble, bien que le Ministère et les conseils scolaires aient mentionné qu'il serait utile que les enseignants reçoivent une formation sur les exigences de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles et sur les moyens d'intégrer les notions de saine alimentation à l'enseignement en classe – y compris à des matières qui ne sont pas comprises dans les éléments curriculaires portant sur la saine alimentation –, aucune mesure n'avait été mise en place pour s'assurer

que les enseignants (actuels et futurs) et les administrateurs de conseil scolaire reçoivent une telle formation. En outre, beaucoup des enseignants à qui nous avons parlé ont dit qu'en général, les enseignants n'ont pas la formation requise pour intégrer les notions de saine alimentation à des matières qui ne comportent pas déjà un élément curriculaire portant sur la saine alimentation. Ils ont aussi mentionné que si l'objectif est de faire en sorte que les enseignants intègrent les notions de saine alimentation à l'enseignement en classe, celles-ci devraient être ajoutées au curriculum. Les représentants de conseil scolaire à qui nous avons parlé étaient généralement de cet avis. Par ailleurs, selon une récente enquête sur les perceptions des diététistes des bureaux de santé publique, l'adhésion insuffisante et le manque de connaissances à l'égard de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles au sein du personnel scolaire constituent des obstacles à la mise en oeuvre réussie de la politique.

### Mesure de l'efficacité de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles

Le Ministère a instauré la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles afin d'améliorer la qualité nutritionnelle générale des aliments et des boissons offerts à la vente dans les écoles. La politique vise également à renforcer l'enseignement fourni aux élèves en matière de saine alimentation au moyen de cours comme ceux sur la santé et l'éducation physique. L'intention du Ministère est d'offrir aux élèves la possibilité de mettre en pratique ce qu'ils apprennent en classe, en veillant à ce que des boissons et des aliments sains soient vendus dans les écoles. Cependant, le Ministère n'a pas mis en place de systèmes d'information pour recueillir des données permettant d'estimer dans quelle mesure la politique a été mise en oeuvre avec succès, et il n'a pas encore établi comment il s'y prendra pour mesurer le succès de la politique

ou déterminer si elle a contribué à l'adoption de meilleures habitudes alimentaires par les élèves.

Dans le cadre de sa Stratégie visant des écoles saines, le Ministère a invité les écoles à participer à son Programme de reconnaissance des écoles saines, un programme volontaire aux termes duquel les écoles s'engagent à entreprendre au moins une activité favorisant la santé. Le Ministère a mentionné que dans la période allant du début du programme, en 2006, à son interruption temporaire, pendant l'année scolaire 2012-2013, plus de 2 300 écoles se sont engagées à entreprendre quelque 11 600 activités favorisant la santé. Le Ministère ne disposait pas de données globales sur le nombre d'activités qui étaient liées à la saine alimentation ou à l'activité physique, et il ne pouvait dire combien d'élèves avaient participé à ces activités ou si celles-ci avaient aidé à accroître l'activité physique ou à encourager une saine alimentation. Nous avons constaté une situation similaire aux conseils scolaires visités, où le taux de participation des écoles à ce programme allait de 2 % à 35 % durant l'année scolaire 2011-2012. En outre, les conseils ne savaient généralement rien de la portée ou de l'efficacité des programmes qui pouvaient être en place.

Le Ministère mentionne que l'environnement scolaire a une incidence considérable sur les attitudes, les préférences et les comportements des élèves. Aux fins de la politique du Ministère, les aliments et les boissons sont regroupés en trois catégories : « vendre le plus », « vendre moins » et « vente non permise ». Les aliments et les boissons qui satisfont aux critères nutritionnels de la catégorie « vendre le plus » sont décrits comme étant les produits les plus sains, et ils doivent représenter au moins 80 % des choix disponibles. Cependant, si bon nombre des aliments inclus dans la catégorie « vendre le plus » constituent des choix sains, ils ne représentent pas toujours les meilleures options pour ce qui est d'encourager l'adoption de meilleures habitudes alimentaires. Par exemple, nous avons relevé des cas où la catégorie « vendre le plus » comprenait des hot dog, de la pizza, des muf-

fins et des biscuits qui respectaient les exigences nutritionnelles. Le Ministère nous a informés, d'une part, que l'objectif était entre autres de montrer aux élèves comment consommer des variantes saines d'aliments qui ne sont habituellement pas associés à une saine alimentation, et, d'autre part, qu'il est préférable d'offrir aux élèves des variantes saines de leurs aliments favoris plutôt que de voir les élèves aller consommer de la nourriture malsaine ailleurs.

La Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles s'applique uniquement aux produits vendus dans les écoles publiques. Étant donné que les écoles élémentaires relevant de deux conseils scolaires visités ne vendaient généralement pas d'aliments et de boissons, il y avait peu de chances que la politique ait une incidence sur les élèves de l'élémentaire à ces conseils scolaires. Un seul des trois conseils scolaires visités donnait régulièrement aux élèves la possibilité d'acheter des repas offerts par un fournisseur. Par conséquent, l'application de la politique dans les écoles élémentaires se limite souvent aux aliments et boissons vendus dans le cadre de campagnes de financement et d'activités spéciales. La plupart des représentants de conseil scolaire à qui nous avons parlé ont dit qu'ils pourraient influencer plus efficacement sur les habitudes alimentaires des élèves de l'élémentaire que sur celles des élèves du secondaire. Par ailleurs, un certain nombre d'enseignants de l'élémentaire et d'administrateurs ont mentionné que le fait d'offrir plus de possibilités dans les écoles pourrait aider les élèves à acquérir de meilleures habitudes alimentaires.

Deux des trois conseils scolaires visités n'avaient pas tenté de mesurer le degré de réussite de leur mise en oeuvre de la politique ou de déterminer la mesure dans laquelle la politique avait contribué à l'adoption d'habitudes alimentaires plus saines. Il est toutefois ressorti des discussions que nous avons eues avec le personnel des écoles et les employés des deux conseils que la plupart d'entre eux estimaient que leurs écoles offraient des aliments et des boissons plus sains depuis la mise en oeuvre de

la politique. Le troisième conseil scolaire avait mis en place une bonne pratique consistant à procéder à un examen annuel de sa politique. Dans le cadre de son plus récent examen, le conseil a interrogé près de 200 intervenants, dont des parents, des élèves et des employés du conseil scolaire. La plupart des répondants ont mentionné que la politique du conseil encourageait les élèves à consommer des aliments sains, que de l'information sur la saine alimentation avait été fournie aux parents, et que les aliments ayant une faible valeur nutritionnelle avaient été retirés des écoles. Cependant, seulement la moitié des répondants ont indiqué que les élèves consommaient maintenant les aliments plus nutritifs offerts dans les écoles. Par ailleurs, la majorité des employés des écoles relevant de ce conseil scolaire à qui nous avons parlé ont dit qu'ils n'avaient pas constaté de changement notable dans les habitudes alimentaires des élèves depuis la mise en oeuvre de la politique. Dans l'ensemble, les résultats semblent indiquer que certains progrès ont été réalisés pour ce qui est d'encourager les élèves à consommer des aliments sains, mais qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

### RECOMMANDATION 1

Pour aider à faire en sorte que l'offre d'aliments sains dans les écoles contribue à l'adoption de meilleures habitudes alimentaires par les élèves et favorise l'atteinte des objectifs consistant à améliorer la santé des élèves et le rendement scolaire de ceux-ci, le ministère de l'Éducation (le Ministère) et les conseils scolaires doivent :

- élaborer des stratégies uniformes et efficaces pour surveiller la conformité à la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, et plus particulièrement s'assurer que tous les produits vendus dans les écoles satisfont aux normes nutritionnelles de la politique;
- obtenir plus de données sur les avantages et les difficultés associés à la mise en oeuvre de la Politique concernant les aliments et

les boissons dans les écoles, afin d'évaluer l'incidence de la politique et de déterminer les secteurs sur lesquels devraient porter les efforts futurs;

- veiller à ce que les administrateurs scolaires et les enseignants reçoivent une formation et des soutiens suffisants sur la façon de mettre en oeuvre la politique et de promouvoir les notions de saine alimentation en classe;
- établir des objectifs mesurables et des indicateurs de rendement connexes pour les activités relatives à la saine alimentation, et mesurer périodiquement les progrès réalisés vers l'atteinte de ces objectifs.

### RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère convient du fait que, pour contribuer à l'amélioration des habitudes alimentaires des élèves, des stratégies doivent être en place afin d'assurer la mise en oeuvre efficace de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles.

La Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles est une initiative parmi d'autres visant à améliorer les habitudes alimentaires des enfants et des jeunes. De l'avis de beaucoup de personnes, elle entraîne un changement important dans le type d'aliments et de boissons que les écoles peuvent décider de vendre. Le Ministère demeure fidèle à sa politique selon laquelle, lorsque des aliments et des boissons sont offerts à la vente dans les écoles, ceux-ci doivent respecter des normes nutritionnelles.

Le Ministère continuera donc de mobiliser les conseils scolaires, le personnel scolaire, les élèves, les parents et ses partenaires des secteurs de la santé et des services d'alimentation pour encourager le recours à des stratégies efficaces fondées sur des données probantes qui favorisent l'adoption de saines habitudes alimentaires par les élèves de l'Ontario.

Le Ministère :

- examinera et améliorera son plan de soutien et de surveillance afin de recenser et de communiquer les difficultés, les pratiques efficaces et les soutiens relatifs à la mise en oeuvre;
- collaborera avec les conseils scolaires pour établir une approche fondée sur le risque aux fins de la surveillance de la conformité à la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles et de la production de rapports sur sa mise en oeuvre;
- fournira des soutiens en matière de mise en oeuvre aux personnes qui travaillent dans le secteur de l'éducation, en fonction des besoins recensés;
- continuera d'encourager et de favoriser l'établissement de partenariats locaux entre les secteurs de l'éducation et de la santé afin de soutenir la mise en oeuvre et de contribuer à l'amélioration de la santé et du rendement scolaire des élèves.

Le Ministère entend également élaborer des objectifs mesurables et des indicateurs de rendement connexes pour ses activités liées à la saine alimentation, dans le cadre des efforts généraux qu'il consacre à l'établissement d'objectifs et d'indicateurs au titre de sa Stratégie visant des écoles saines.

## RÉPONSE DES CONSEILS SCOLAIRES

Les trois conseils scolaires étaient d'accord avec la recommandation, et ils appuyaient tous l'idée selon laquelle il faut s'assurer que les produits vendus dans les écoles respectent la politique du Ministère. Un des conseils scolaires a mentionné qu'il serait utile de mettre en place plus de stratégies pour surveiller la mise en oeuvre de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles. Un autre conseil a indiqué qu'il serait bon d'établir une procédure d'accréditation pour les entreprises qui fournissent des services d'alimentation dans les établissements scolaires de l'Ontario. Une telle procédure, qui

s'appuierait sur l'expertise de professionnels en nutrition, renforcerait la conformité et permettrait au personnel scolaire de concentrer leurs ressources sur l'éducation.

Les trois conseils scolaires étaient d'accord avec l'idée de recueillir des données additionnelles afin d'évaluer l'incidence de la politique et d'établir des objectifs mesurables ainsi que des indicateurs de rendement connexes pour les activités visant à améliorer les habitudes alimentaires. Un conseil a toutefois mentionné que tout objectif mesurable qui serait établi devait pouvoir être géré dans le contexte du milieu scolaire, et un autre a indiqué qu'il sera toujours difficile d'évaluer l'incidence sur les habitudes alimentaires des élèves, étant donné que la plupart des repas et des collations sont pris à la maison et que plusieurs facteurs influent sur ce que les élèves mangent quand ils sont chez eux, notamment des facteurs d'ordre financier.

Les conseils scolaires ont aussi appuyé l'idée selon laquelle il faut s'assurer que les administrateurs d'école et les enseignants disposent d'une formation suffisante sur les façons de mettre en oeuvre la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles et de promouvoir les notions de saine alimentation en classe. Un des conseils a mentionné que le fait de former les enseignants et les directeurs de manière à intégrer la saine alimentation au curriculum pouvait avoir l'incidence positive la plus grande pour ce qui est d'amener les élèves à comprendre les effets d'une saine alimentation sur la qualité de vie. Un autre conseil a indiqué qu'il serait utile que la saine alimentation et la nutrition constituent des éléments obligatoires de la formation préalable des enseignants.

## ACTIVITÉ PHYSIQUE

La recherche indique qu'une hausse de l'activité physique quotidienne peut aider les élèves à

améliorer leur rendement scolaire. En général, le manque d'activité physique devient une préoccupation croissante à l'échelle nationale, car de nombreuses sources semblent indiquer que les enfants et les jeunes canadiens n'effectuent pas tous les jours les 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à vigoureuse recommandées par les Directives canadiennes en matière d'activité physique. Par exemple, selon Statistique Canada, seulement 7 % des élèves âgés de 6 à 19 ans faisaient un minimum de 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à vigoureuse au moins six jours par semaine.

Afin de remédier aux préoccupations concernant la santé et la condition physique des élèves et de contribuer à l'amélioration de leur rendement scolaire, le ministère a mis sur pied en octobre 2005 une politique d'activité physique quotidienne. Aux termes de cette politique, les conseils scolaires doivent faire en sorte que tous les élèves de l'élémentaire (de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année) effectuent au moins 20 minutes d'activité physique d'intensité modérée à vigoureuse tous les jours d'école, durant les heures d'enseignement. Selon la politique, des procédures doivent être élaborées pour maintenir le niveau de sécurité le plus élevé pendant ces activités. À l'appui de la mise en oeuvre de la politique, le Ministère a intégré ces exigences au curriculum des écoles élémentaires. Les écoles étaient tenues de procéder à la mise en oeuvre complète de la politique avant la fin de l'année scolaire 2005-2006.

### Mise en oeuvre de l'activité physique quotidienne dans les écoles élémentaires

Le Ministère a pris un certain nombre de mesures pour soutenir la mise en oeuvre de l'activité physique quotidienne dans les écoles élémentaires. Il a notamment élaboré à l'intention des conseils scolaires, des directeurs et des enseignants des guides de ressources sur l'activité physique quotidienne qui traitent également des questions de sécurité. Il a aussi créé un module d'apprentissage en ligne visant à fournir des orientations sur la façon de

mettre en oeuvre l'activité physique quotidienne, y compris des idées pour que les élèves fassent de l'activité physique en classe, et il a versé du financement aux conseils scolaires aux fins du perfectionnement professionnel des enseignants et des directeurs, de l'achat d'équipements sportifs pour les écoles et de l'acquisition d'autres ressources.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, durant l'année scolaire 2012-2013, le Ministère a visité 12 conseils scolaires et un certain nombre d'écoles relevant de ceux-ci pour déterminer l'efficacité avec laquelle la Stratégie visant des écoles saines était mise en oeuvre. Bien que le Ministère n'ait pas expressément mesuré la mesure dans laquelle l'activité physique quotidienne était mise en oeuvre, il a recensé des pratiques exemplaires ainsi que certaines difficultés. Selon le Ministère, au nombre des pratiques exemplaires visant à accroître l'activité physique figurait l'exercice d'un leadership énergique par le personnel des écoles et le fait d'encourager la pratique de sports intra-muros. Les difficultés les plus courantes relevées par le Ministère avaient trait aux limitations concernant le temps pouvant être consacré à la pratique d'activité physique ainsi qu'à des restrictions au titre des locaux et des installations. Le Ministère envisage de communiquer à tous les conseils scolaires ces informations et d'autres renseignements recueillis à cet égard.

Aux termes de la politique d'activité physique quotidienne, il incombe aux conseils scolaires de surveiller sa mise en oeuvre afin de s'assurer que tous les élèves de l'élémentaire font tous les jours 20 minutes d'activité physique durant les heures d'enseignement. Nous avons toutefois constaté qu'aucun des conseils scolaires visités n'avait mis en place un processus officiel pour déterminer si les élèves effectuaient l'activité physique requise. Une étude visant un conseil scolaire que nous n'avons pas visité a révélé que moins de la moitié des élèves faisaient de l'activité physique tous les jours à l'école, et qu'aucun enfant n'effectuait au moins 20 minutes d'activité physique d'intensité modérée à vigoureuse. En outre, dans un rapport publié en

2013, le Comité d'experts pour la santé des enfants a mentionné que selon les parents, les enseignants et les élèves, la politique d'activité physique quotidienne n'avait pas fait l'objet d'une mise en oeuvre uniforme et n'avait pas les effets souhaités. Le rapport a aussi indiqué que les enseignants ont de la difficulté à intégrer l'activité physique quotidienne aux journées d'école tout en veillant à ce que toutes les autres attentes en matière d'apprentissage soient satisfaites.

Dans deux des conseils scolaires que nous avons visités, des enquêtes récentes semblent indiquer que la politique n'a pas été mise en oeuvre comme il se doit. Dans un des conseils scolaires, 63 % des directeurs ayant participé à l'enquête ont répondu que les élèves ne faisaient pas les 20 minutes d'activité physique requises en raison, notamment, d'un manque de temps et de locaux, et du fait qu'on accordait la priorité à d'autres matières scolaires. Dans l'autre conseil scolaire, au moins la moitié des représentants scolaires qui ont répondu à l'enquête ont mentionné que dans leurs écoles, les élèves ne faisaient pas d'activité physique quotidienne dans la mesure exigée par la politique. Dans ce conseil, le personnel de l'administration d'une école que nous avons visitée a fait savoir qu'il n'exigeait pas que les enseignants fournissent à leurs élèves la possibilité de faire de l'activité physique quotidienne, car il préférerait que l'accent soit mis sur la littératie. Au troisième conseil scolaire, aucune enquête n'a été effectuée, mais la moitié environ des enseignants à qui nous avons parlé nous ont dit que les élèves ne faisaient pas 20 minutes d'activité physique quotidienne. Cette situation était attribuable, selon eux, au manque d'espace pour faire de l'exercice dans les classes, et au fait que l'horaire serré ne permettait pas de prévoir de telles activités en sus des autres exigences du curriculum.

### Exigences en matière d'activité physique dans les écoles secondaires

Au palier secondaire, la seule exigence en matière d'activité physique consiste en l'achèvement d'un

cours à crédit en santé et en éducation physique durant les quatre années d'études secondaires d'un élève. Dans de nombreux cas, un élève peut satisfaire à cette exigence en une moitié d'année scolaire seulement. Selon le Ministère, les élèves du secondaire qui ont obtenu leur diplôme en 2012 avaient acquis, en moyenne, tout juste plus de deux crédits en santé et en éducation physique. Cependant, 37 % de ces élèves avaient obtenu un seul crédit dans cette matière.

Outre les cours d'éducation physique, les trois conseils scolaires offraient aux élèves des occasions de participer à des activités sportives, à des sports d'équipe compétitifs ou à d'autres types d'activités intra-muros, comme la danse. Toutefois, beaucoup d'élèves n'y participent pas, et les conseils scolaires ne pouvaient donner une indication générale du nombre d'heures consacrées à de telles activités. Or, dans le cadre d'une enquête effectuée en 2011 par le Centre de toxicomanie et de santé mentale, seulement deux élèves sur dix fréquentant des écoles secondaires de l'Ontario ont déclaré avoir effectué les 60 minutes d'activité physique quotidienne recommandées par les Directives canadiennes en matière d'activité physique.

La plupart des employés à qui nous avons parlé aux conseils scolaires et aux écoles secondaires visités étaient d'avis qu'il fallait exiger un niveau accru d'activité physique pour les élèves du secondaire. Le Ministère nous a dit que lui aussi voyait un avantage dans le fait d'exiger plus d'activité physique pour les élèves du secondaire, mais il a fait état d'un certain nombre d'obstacles à l'intégration d'exigences additionnelles, au nombre desquels figurent toutes les autres obligations liées au curriculum. Dans de récents rapports, le Comité d'experts pour la santé des enfants et Action Cancer Ontario recommandent qu'on rende l'éducation physique obligatoire pour chacune des années d'études secondaires.

Dans d'autres provinces, des exigences plus élevées en matière d'activité physique ont été établies pour les élèves. Par exemple, en Colombie-Britannique, on s'attend à ce que les élèves du

secondaire effectuent toutes les semaines au moins 150 minutes d'activité physique d'intensité modérée à vigoureuse; au Manitoba, les élèves du secondaire doivent obtenir au moins quatre crédits en santé et en éducation physique.

### Formation concernant la politique d'activité physique quotidienne

Afin de soutenir la mise en oeuvre de sa politique d'activité physique quotidienne dans les écoles élémentaires, le Ministère a versé aux conseils scolaires quelque 15 millions de dollars de 2005-2006 à 2008-2009 aux fins, notamment, du perfectionnement professionnel des enseignants et des directeurs. Il est toutefois ressorti des récentes visites de conseils scolaires par le Ministère que, selon beaucoup de conseils scolaires, une formation concernant la politique d'activité physique quotidienne s'avérait nécessaire.

Les trois conseils scolaires que nous avons visités ne conservaient pas de documentation sur le nombre de directeurs et de directeurs adjoints ayant reçu une formation concernant la politique. Cependant, un conseil nous a dit qu'il avait formé ses directeurs et ses directeurs adjoints, tandis qu'un autre conseil a indiqué qu'il avait formé tous ses directeurs, mais qu'il n'avait pas fourni de formation visant expressément ses directeurs adjoints, lorsque la politique a été instaurée durant l'année scolaire 2005-2006. Le troisième conseil n'était pas en mesure de nous dire combien de ses directeurs et directeurs adjoints avaient été formés. Aucun des trois conseils scolaires n'avait mis en place de processus pour former les administrateurs après la formation offerte en 2005-2006.

Le Ministère, ainsi que les personnes à qui nous avons parlé aux trois conseils scolaires visités, ont indiqué que tous les enseignants de l'élémentaire profiteraient d'une formation sur la manière de mettre en oeuvre la politique d'activité physique quotidienne en classe. En outre, les trois conseils scolaires ont mentionné qu'ils avaient fourni une formation à 15 %, 30 % et 45 % de tous les enseignants de

l'élémentaire respectivement. Les conseils s'attendaient à ce que les enseignants communiquent au sein de leur école l'information qu'on leur avait fournie. Cependant, les conseils ne savaient pas combien d'autres enseignants avaient été formés, et aucune des écoles visitées ne conservait de données sur le nombre d'enseignants ayant reçu une formation sur la politique d'activité physique quotidienne. Un seul des trois conseils scolaires a indiqué qu'il avait offert aux nouveaux enseignants une formation comprenant au moins certaines directives sur l'activité physique quotidienne, mais on nous a informés que peu de nouveaux enseignants avaient participé à une telle formation.

### Caractère sécuritaire de l'activité physique

Aux termes de la politique d'activité physique quotidienne du Ministère visant les élèves de l'élémentaire, des procédures doivent être établies pour assurer le niveau de sécurité le plus élevé durant les séances d'activité physique. Bien que de l'information sur la sécurité soit incluse dans le programme-cadre de santé et d'éducation physique, le Ministère invite les conseils scolaires et les écoles à utiliser les Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario publiées par l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (ASEPO), un organisme à but non lucratif. Ces lignes directrices énoncent, à l'intention des enseignants et des autres employés qui assument un rôle dans l'activité physique des élèves, des pratiques sécuritaires visant à minimiser le risque d'accident ou de blessure. Elles traitent notamment des questions de l'équipement, de l'habillement, des chaussures et de la surveillance, ainsi que des installations où les activités ont lieu.

Bien que le Ministère n'ait pas fourni de formation concernant ces lignes directrices en matière de sécurité, il a collaboré avec l'ASEPO pour élaborer et distribuer des guides de ressources (portant notamment sur la sécurité) aux conseils scolaires, aux directeurs et aux enseignants. En outre, le Ministère a passé un marché avec l'ASEPO en 2012 pour que

celui-ci publie ses lignes directrices en matière de sécurité sur un site Web accessible au public.

Les trois conseils scolaires que nous avons visités ont dit qu'ils exigeaient que leurs écoles utilisent les lignes directrices sur la sécurité de l'ASEPO ou qu'ils les encourageaient fortement à le faire, mais qu'ils n'avaient pas fourni aux directeurs et directeurs adjoints une formation portant expressément sur les lignes directrices. Deux des trois conseils scolaires ont mentionné qu'ils avaient offert une telle formation à certains enseignants.

Les écoles élémentaires aux trois conseils scolaires que nous avons visités ne savaient pas combien d'enseignants avaient reçu une formation sur les lignes directrices en matière de sécurité. À deux conseils scolaires, presque tous les enseignants de l'élémentaire que nous avons interrogés étaient au courant de l'existence de ces lignes directrices, tandis qu'au troisième conseil, environ la moitié des enseignants interrogés ne les connaissaient pas. Aux trois conseils, aucun des enseignements de l'élémentaire que nous avons interrogés n'a dit avoir reçu une formation concernant ces lignes directrices, et ces enseignants étaient majoritairement d'avis qu'au moins une certaine formation serait bénéfique.

### Mesure de l'efficacité des exigences en matière d'activité physique

Selon les attentes du Ministère, la politique d'activité physique quotidienne doit non seulement faire en sorte d'accroître l'activité physique des élèves, mais aussi entraîner une baisse de la sédentarité et une amélioration du rendement scolaire. Les Directives canadiennes en matière d'activité physique recommandent 60 minutes d'activité physique quotidienne, ce qui dépasse de beaucoup les 20 minutes d'activité physique devant être effectuées tous les jours durant les heures d'enseignement aux termes de la politique ministérielle visant les écoles élémentaires. Bien que les élèves ne passent qu'une partie de la journée à l'école, le Ministère ne pouvait expliquer pourquoi il avait limité à 20 minutes

son exigence d'activité physique quotidienne pour les élèves de l'élémentaire. D'autres provinces, comme la Colombie-Britannique et l'Alberta, s'attendent à ce que les élèves de l'élémentaire fassent 30 minutes d'activité physique tous les jours d'école, lesquelles peuvent être effectuées durant les heures d'enseignement et en dehors de ces heures, par exemple, pendant les périodes de récréation. En outre, le Comité d'experts pour la santé des enfants a récemment recommandé qu'on fasse passer de 20 à 30 le nombre minimal de minutes d'activité physique quotidiennes dans les écoles élémentaires.

Nous avons constaté que le Ministère avait établi des résultats de nature très générale pour les élèves de l'élémentaire, et qu'il n'avait pas fixé de cibles précises ou d'objectifs mesurables à titre de jalons pour mesurer l'efficacité de sa politique d'activité physique quotidienne et faire rapport sur celle-ci. Nous avons aussi observé que le Ministère et les conseils scolaires n'ont pas mis en place de systèmes d'information pour recueillir des données pouvant montrer les progrès réalisés. Par conséquent, plus de sept ans après l'instauration de la politique, le Ministère n'a pas encore officiellement mesuré son efficacité. Qui plus est, selon un récent rapport d'un groupe d'experts remis au ministère de la Santé et des Soins de longue durée, la politique ne semble pas avoir eu une incidence notable sur les niveaux d'activité physique des élèves.

Contrairement à l'Ontario, en Californie, on exige que les élèves de 5<sup>e</sup>, de 7<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> année se soumettent à un examen annuel de leur condition physique. Les résultats de ces examens servent à aider les élèves à établir des programmes de conditionnement physique personnels, à aider les enseignants à élaborer des programmes d'éducation physique, et à permettre aux parents d'avoir une idée de la condition physique de leurs enfants et de savoir quels sont leurs besoins en matière de conditionnement physique. Ces résultats sont aussi utilisés pour surveiller les variations dans la condition physique des élèves californiens en général, et les résultats globaux sont rendus publics.

## RECOMMANDATION 2

Afin d'accroître de façon sécuritaire l'activité physique et de favoriser une réduction de la sédentarité ainsi que l'amélioration du rendement scolaire, le ministère de l'Éducation (le Ministère) et les conseils scolaires doivent :

- évaluer les options, y compris les pratiques employées dans d'autres administrations, permettant d'offrir aux élèves de l'élémentaire et du secondaire la possibilité d'effectuer suffisamment d'activité physique;
- veiller à ce que les administrateurs et les enseignants des écoles élémentaires reçoivent une formation adéquate sur les bonnes pratiques et sur la façon d'intégrer efficacement l'activité physique quotidienne aux journées d'école;
- faire en sorte que les enseignants connaissent les lignes directrices sur la sécurité en matière d'activité physique;
- établir des objectifs et des cibles concernant l'augmentation de l'activité physique dans les écoles et, de manière périodique, surveiller et mesurer les progrès réalisés et faire rapport à leur sujet.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère convient du fait que le système d'éducation est particulièrement bien placé pour contribuer de manière importante à faire connaître l'importance de l'activité physique et favoriser l'établissement de bases en vue d'accroître l'activité physique chez les élèves ontariens.

Le Ministère, conscient des nombreux bienfaits de l'activité physique, est résolu à mettre pleinement en oeuvre la politique d'activité physique quotidienne (APQ) et à examiner les options visant à accroître les possibilités d'activité physique dans les écoles secondaires. Toutes les décisions futures concernant la modification des exigences en matière d'activité physique

pour les élèves de l'élémentaire et du secondaire devront s'appuyer sur des recherches et des données probantes fondées sur des résultats.

Le Ministère :

- effectuera des recherches sur la mise en oeuvre de la politique d'APQ, ce qui comprendra l'examen de la mesure dans laquelle elle est mise en oeuvre dans les écoles élémentaires de l'Ontario ainsi que la détermination des facteurs associés à la mise en oeuvre;
- examinera et améliorera son plan de soutien et de surveillance dans le but de recenser et de communiquer les difficultés relatives à la mise en oeuvre et les pratiques efficaces liées à la politique d'APQ, et de faire connaître les stratégies visant à accroître les possibilités d'activité physique dans les écoles secondaires;
- collaborera avec les conseils scolaires afin d'établir une approche axée sur le risque concernant la surveillance de la conformité et la production de rapports sur la mise en oeuvre de la politique d'APQ;
- actualisera, s'il y a lieu, les ressources ministérielles existantes visant à faciliter la mise en oeuvre de la politique d'APQ, et s'emploiera à favoriser encore plus leur utilisation;
- collaborera avec ses partenaires afin d'élaborer des initiatives visant à accroître l'intérêt et la motivation des élèves ontariens pour ce qui est de mener une vie saine et active;
- continuera de travailler avec l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (ASEPO) à faire connaître les Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario et d'assurer un accès libre et gratuit à celles-ci.

## RÉPONSE DES CONSEILS SCOLAIRES

Les trois conseils scolaires étaient d'accord avec la recommandation. Un conseil a mentionné que des efforts soutenus devaient être déployés

pour s'assurer que les élèves font de l'activité physique quotidienne et qu'une surveillance est effectuée à cet égard, et il a précisé qu'il continuera de collaborer avec le Ministère pour offrir des possibilités d'activité physique quotidienne, assurer une surveillance connexe et faire connaître l'importance de l'activité physique.

Un autre conseil scolaire a indiqué qu'il appuyait fortement la recommandation selon laquelle il fallait évaluer les options visant à accroître l'activité physique chez les élèves du secondaire. Il a ajouté que si l'on fournissait aux enseignants de la formation additionnelle liée à la mise en oeuvre de la politique et que l'on communiquait à tous les enseignants les lignes directrices en matière de sécurité, ceux-ci se sentiraient plus en confiance pour ce qui est de faire faire de l'activité physique aux élèves dans les salles de classe. Ce conseil a toutefois précisé que les objectifs et les cibles concernant l'accroissement de l'activité physique dans les écoles devaient faire l'objet de recherches poussées, de sorte que les stratégies proposées soient fondées sur des données probantes.

L'autre conseil scolaire a mentionné qu'il serait utile que l'activité physique quotidienne constitue un élément obligatoire de la formation préalable des enseignants, et que le Ministère devrait rendre disponible, en ligne, un module de formation à jour qui informe le personnel scolaire des principaux points d'apprentissage liés à l'activité physique quotidienne et aux lignes directrices en matière de sécurité, afin d'assurer la communication de messages uniformes et actualisés partout dans la province. Le conseil a aussi fait valoir que la création de tels modules à l'échelle provinciale se traduirait par des économies de temps et d'argent.

## COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

Les parents jouent un rôle de premier plan dans l'adoption d'habitudes alimentaires par les enfants et pour ce qui est d'apprendre aux enfants à être actifs et à le demeurer toute la vie. Le Comité d'experts pour la santé des enfants a proposé l'élaboration d'un programme complet de marketing social visant à renforcer, chez les enfants, les jeunes et les parents, l'idée qu'il est important de bien s'alimenter et d'avoir une vie active.

Le Ministère a mentionné qu'en général, il ne communique pas directement avec les parents, mais qu'il fournit sur son site Web de l'information concernant la saine alimentation et l'activité physique. Les autres efforts que déploie le Ministère en matière de communication comprennent la distribution d'un guide pour les parents au sujet des écoles saines, qui contient des suggestions en matière d'activité physique et de saine alimentation. Nous avons constaté que les trois conseils scolaires visités fournissaient également de l'information aux parents sur leur site Web respectif. Il s'agissait notamment d'avis concernant la tenue d'événements faisant intervenir de l'activité physique, d'un manuel pour les parents, des politiques en matière de nutrition du conseil scolaire, ainsi que de renseignements et de vidéos portant sur la saine alimentation. Au nombre des autres produits de communication des conseils scolaires figuraient de l'information destinée aux parents sur la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, ainsi que des documents qui étaient fournis aux écoles pour que celles-ci les distribuent aux parents.

Aux écoles que nous avons visitées, nous avons observé divers degrés de communication avec les parents. Ces écoles s'employaient à communiquer de l'information notamment au moyen de bulletins, par le biais de leur site Web, et dans le cadre de réunions avec les parents et de conversations directes. Beaucoup des enseignants à qui nous avons parlé ont toutefois mentionné qu'il était nécessaire d'accroître les efforts de communication auprès des parents afin de promouvoir la saine alimentation et

d'améliorer les habitudes alimentaires des élèves. Par ailleurs, les représentants des bureaux de santé publique avec qui nous nous sommes entretenus étaient généralement d'avis qu'une communication accrue avec les parents au sujet de la saine alimentation et de l'activité physique était requise.

Nous avons également constaté que ni le Ministère ni les conseils scolaires visités n'avaient évalué l'efficacité de leur communication avec les parents concernant la saine alimentation et l'activité physique. Un des conseils scolaires avait toutefois recueilli certains renseignements sur l'efficacité de ses efforts de communication en procédant à une enquête auprès d'intervenants, parents y compris. Par exemple, plus de la moitié des parents ont dit qu'ils aimeraient obtenir davantage d'information sur la politique du conseil en matière d'alimentation, mais qu'ils ne souhaitaient pas en avoir concernant la saine alimentation et les façons de mettre celle-ci en pratique à la maison.

### RECOMMANDATION 3

Afin de favoriser la saine alimentation et l'accroissement de l'activité physique chez les élèves, le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires doivent examiner de façon plus poussée les possibilités d'améliorer la communication avec les parents, ainsi qu'évaluer l'efficacité des efforts de communication.

### RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère convient du fait que les parents, en tant que principaux responsables de l'éducation des enfants, constituent un public cible essentiel visé par l'information sur l'importance de la saine alimentation et de l'activité physique pour le développement général des enfants et des jeunes.

Le Ministère collaborera avec les conseils scolaires et les parents pour déterminer des moyens appropriés et efficaces de communiquer à tous les parents de la province l'information

sur les exigences ministérielles et les activités relatives à la saine alimentation et à l'activité physique sécuritaire. Il travaillera également de concert avec d'autres ministères et des partenaires afin de soutenir l'établissement de liens avec les parents et les élèves d'un bout à l'autre du système d'éducation.

### RÉPONSE DES CONSEILS SCOLAIRES

Les trois conseils scolaires étaient d'accord avec la recommandation et appuyaient l'idée selon laquelle il faut examiner les possibilités d'améliorer la communication avec les parents. Un des conseils a indiqué qu'une sensibilisation accrue des parents concernant la saine alimentation serait très bénéfique pour les élèves. Il a également mentionné que l'élaboration et la mise en oeuvre de pratiques en vue de surveiller les stratégies de communication pourraient nécessiter beaucoup de temps et d'efforts, mais que les gains au titre de la santé des élèves justifieront le travail effectué dans ce domaine. Un autre conseil a dit que la participation des parents constitue une priorité, étant donné que ceux-ci sont les responsables au premier chef de la santé et du bien-être des enfants, et qu'il incombe aux conseils scolaires de collaborer avec les autres intervenants pour favoriser la santé et le bien-être des élèves. Le troisième conseil a mentionné qu'il serait utile que le gouvernement lance une stratégie de communication concernant la saine alimentation et l'activité physique qui comporterait des messages insistant sur le fait que les adultes doivent donner l'exemple en matière de santé et de bien-être. Il a ajouté qu'une telle stratégie pourrait inclure la communication d'informations aux familles dans les bulletins des conseils scolaires ou sur leurs sites Web.

## COLLABORATION AVEC D'AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Les politiques ministérielles concernant l'activité physique quotidienne et les aliments et boissons dans les écoles ont pour but de favoriser l'amélioration de la santé et du rendement scolaire des élèves. D'autres ministères et organismes – notamment le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, les bureaux de santé publique et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) – poursuivent des objectifs ou des activités complémentaires. Le Ministère, les conseils scolaires et les écoles collaborent souvent avec ceux-ci et d'autres ministères, organismes et groupes d'intervenants pour élaborer des politiques et contribuer à la mise en oeuvre d'initiatives relatives à des écoles saines.

Bien que les conseils scolaires et les écoles que nous avons visités collaborent avec de nombreux autres organismes, il arrive souvent que les activités de ces derniers ne soient pas officiellement prises en compte dans les stratégies des conseils scolaires visant à promouvoir la saine alimentation ou à accroître l'activité physique des élèves. Par ailleurs, le Ministère et les conseils scolaires que nous avons visités ne disposaient généralement pas d'information sur la contribution des autres organismes à l'acquisition d'habitudes alimentaires plus saines par les élèves ou à l'augmentation de l'activité physique à l'école. Nous avons toutefois observé, dans les écoles que nous avons visitées, qu'il y avait en place des programmes et des soutiens pouvant aider le Ministère et les conseils scolaires à réaliser leurs objectifs concernant la saine alimentation et le rendement scolaire des élèves.

Par exemple, les conseils de santé de l'Ontario, par l'entremise des bureaux de santé publique qu'ils régissent, ont le mandat de collaborer avec les conseils scolaires et les écoles afin d'influer sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'initiatives en matière de santé. Dans les conseils scolaires que nous avons visités, on nous a informés qu'un certain nombre d'écoles travaillaient de concert avec les bureaux de santé publique pour encourager la

tenue d'activités liées à la santé des élèves, par le biais d'équipes scolaires ou de comités composés de divers intervenants scolaires. Ces activités comprenaient des exposés sur la saine alimentation, des cours de cuisine pour aider les élèves à acquérir de saines habitudes alimentaires, ainsi qu'une campagne visant à encourager les élèves à mettre leurs appareils électroniques de côté et à faire de l'activité physique. L'obtention de renseignements additionnels sur le succès de ces initiatives pourrait aider les conseils scolaires à déterminer des activités efficaces qui mériteraient d'être mises en oeuvre dans d'autres écoles.

Dans un cas précis, en 2011, tout juste avant la date limite de mise en oeuvre de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, un conseil scolaire – en collaboration avec des diététistes de la santé publique – a visité des écoles pour déterminer la mesure dans laquelle les fournisseurs chargés des cafétérias avaient commencé à mettre en oeuvre la politique. Les diététistes avaient recensé un nombre important de produits qui ne satisfaisaient pas aux exigences nutritionnelles et avaient offert de procéder à un examen subséquent. Le conseil scolaire n'avait toutefois pas consenti à ce que des visites de suivi soient effectuées. De manière générale, les diététistes des bureaux de santé publique pourraient fournir aux conseils scolaires et aux directeurs l'expertise requise pour évaluer la valeur nutritionnelle des produits offerts à la vente aux élèves, afin d'aider ceux-ci à mieux comprendre l'importance d'avoir de bonnes habitudes alimentaires.

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) finance partiellement les programmes alimentaires destinés aux élèves dans de nombreuses écoles de l'Ontario. Ces programmes ont pour objectif de soutenir la croissance et le développement sains des élèves en leur fournissant des repas et des collations généralement gratuits, afin qu'ils soient bien disposés à apprendre. Selon le MSEJ, les enfants et les jeunes qui arrivent le ventre vide à l'école ont une capacité d'apprentissage réduite. Aux trois conseils scolaires que nous

avons visités, beaucoup d'écoles disposaient de programmes alimentaires destinés aux élèves. Le MSEJ estime qu'à l'échelle de la province, près de 700 000 élèves ont participé à de tels programmes durant l'année scolaire 2011-2012. Ces programmes alimentaires peuvent favoriser la saine alimentation des élèves, particulièrement au palier élémentaire, où il pourrait y avoir moins d'occasions pour la politique concernant les aliments et boissons du Ministère d'influencer les habitudes alimentaires des élèves.

La politique du ministère de l'Éducation ne s'applique pas aux aliments et aux boissons qui sont offerts gratuitement aux élèves. Par ailleurs, les fournisseurs de ces produits ainsi que les autres responsables de programmes alimentaires ne sont pas tenus de se plier aux lignes directrices du MSEJ en matière de nutrition. Bien que les trois conseils scolaires visités recommandaient ou exigeaient que leurs écoles suivent ces lignes directrices, ni les conseils ni les écoles que nous avons visitées ne vérifiaient si les programmes les respectaient. En outre, aux trois conseils scolaires visités, seulement la moitié des organismes qui collaboraient avec le MSEJ pour offrir des programmes alimentaires avaient visité les écoles pour s'assurer de leur conformité aux programmes. Dans un récent rapport, le Comité d'experts pour la santé des enfants a recommandé l'établissement d'une norme unique pour les aliments et les boissons offerts ou vendus dans les écoles, comme l'ont fait d'autres provinces. Par exemple, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, la politique nutritionnelle s'applique de la même manière aux aliments vendus aux élèves et aux aliments qui leur sont fournis gratuitement.

#### RECOMMANDATION 4

Le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires doivent collaborer plus efficacement avec d'autres organismes compétents poursuivant des objectifs semblables aux leurs, afin de mieux intégrer et mettre à profit leurs activités et ainsi

favoriser la saine alimentation et l'activité physique chez les élèves.

#### RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le Ministère convient du fait que, compte tenu des nombreux autres ministères, ordres de gouvernement, organismes à but non lucratif et groupes qui participent à des activités visant à favoriser la saine alimentation et l'activité physique chez les enfants et les jeunes, il importe de mobiliser les connaissances, les ressources et les efforts collectifs.

Lors des phases d'élaboration et de mise en oeuvre de ses politiques relatives à la saine alimentation et à l'activité physique, le Ministère s'est appuyé sur les commentaires et l'expertise de représentants du gouvernement, du secteur parapublic et d'organismes à but non lucratif.

Le Ministère continuera de collaborer avec d'autres ministères et des partenaires afin d'encourager la saine alimentation et l'activité physique. Par exemple, le Ministère :

- appuiera la mise en oeuvre de la Stratégie pour des enfants en santé de l'Ontario;
- continuera de consulter les organismes à vocation éducative et les organismes de santé en milieu scolaire sur des questions relatives aux écoles saines;
- examinera des moyens d'établir des partenariats solides, durables et axés sur la collaboration entre les conseils scolaires et les bureaux de santé publique;
- mettra en exergue le rôle important que peuvent jouer les organismes de santé publique et d'autres organismes communautaires ainsi que les réseaux locaux pour ce qui est de soutenir la mise en oeuvre des politiques ministérielles dans le cadre de son plan de soutien et de surveillance;
- continuera de rencontrer des représentants d'autres administrations canadiennes pour discuter des pratiques visant à améliorer

la santé globale de jeunes et partager ces pratiques.

### RÉPONSE DES CONSEILS SCOLAIRES

Les trois conseils scolaires étaient d'accord avec la recommandation. Un conseil a mentionné qu'il serait réellement utile de mieux coordonner les efforts de tous ceux qui ont des responsabilités à l'égard de la santé des enfants, et qu'une meilleure communication de l'information parmi ces groupes permettrait à ceux-ci d'effectuer un travail beaucoup plus efficace. Un

autre conseil a indiqué que des partenariats et des consultations ainsi qu'une planification et un financement conjoints avec d'autres organismes compétents ayant des objectifs similaires pourraient favoriser la saine alimentation et l'activité physique chez les élèves. Le troisième conseil a dit qu'après avoir consacré des efforts considérables à l'établissement de relations professionnelles avec des organismes communautaires ces dernières années, il envisage d'élargir son travail coopératif de manière à mettre l'accent sur le bien-être général des élèves.